



HAL
open science

Territoires “ de la nature ” ou territoires des possibles ? Réflexions sur la trajectoire historique et la production symbolique des espaces dits naturels protégés

Karine Basset

► **To cite this version:**

Karine Basset. Territoires “ de la nature ” ou territoires des possibles? Réflexions sur la trajectoire historique et la production symbolique des espaces dits naturels protégés. Jérôme Lamy et Romain Roy (dir.), Pour une anthropologie historique de la nature, Presses Universitaires de Rennes, pp.265-294, 2019, 978-2-7535-7594-3. halshs-02536804

HAL Id: halshs-02536804

<https://shs.hal.science/halshs-02536804>

Submitted on 8 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 10

Territoires « de la nature » ou territoires des possibles ? Réflexions sur la trajectoire historique et la production symbolique des espaces dits naturels protégés¹

Karine Basset

UMR LARHRA-Université de Grenoble-Alpes Institut d'urbanisme de Grenoble

*

INTRODUCTION

L'invention des espaces naturels protégés (ENP), matérialisation territoriale de la politique internationale de protection de la nature, peut être considérée en toute logique Descolienne comme exemplaire de l'ontologie naturaliste propre à l'Europe des « temps modernes »². L'idée de délimiter des portions d'espace entièrement dévolues à une « nature » qu'il s'agirait de protéger de l'action humaine naît ainsi, sur le continent américain et en Europe, dans le siècle où « triomphe le “paradigme de l'exception humaine” fondé sur un postulat anthropocentrique et donnant naissance à une séparation stricte des disciplines entre sciences naturelles et sciences humaines »³. L'invention de territoires dans lesquels la nature acquiert une valeur monumentale (c'est-à-dire mémorielle et constitutive d'une identité collective) et un statut d'exception (ce qu'il faut extraire du régime ordinaire des choses), peut être lue comme la face complémentaire de cette cosmologie qui s'exprime à partir du XIX^e siècle à travers la rhétorique modernisatrice et la foi techniciste : d'un côté vaincre les lois de la nature, de l'autre lui dédier des espaces musées où l'homme pourra la contempler, des espaces laboratoire où il pourra l'étudier, des espaces réserve où elle pourra se régénérer utilement et continuer à produire bois et gibier.

De plus, comme le montrent les travaux sur l'histoire du rapport des sociétés modernes à la nature, la volonté de protection ne repose pas uniquement sur la reconnaissance d'une valeur à la nature « pour elle-même », mais elle est, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de créer des parcs proclamés « nationaux », adossée à des imaginaires et à des idéologies politiques⁴. Dans l'Europe du premier vingtième siècle, les analyses portant sur les implications idéologiques de la création des parcs nationaux suisse (l'Engadine, 1910)⁵, allemands (la Nature Park Society est créée à Stuttgart en 1900)⁶ ou encore italiens⁷ établissent bien la contribution de l'idée de protection de la nature à la construction des identifications nationales, la dite « nature » étant chaque fois reconnue dans ses propriétés distinctives, propre à chaque nation, à l'image du peuple qui la constitue.

Cette instrumentalisation de la nature n'est pas sans effets territoriaux et sociaux, la création des parcs et réserves supposant une appropriation étatique de territoires déjà appropriés : on sait que l'acte de naissance des premières réserves et parcs américains est strictement contemporaine de l'expulsion et du massacre des populations autochtones vivant sur ces territoires. En contexte européen impérial et

¹ Cette étude a été réalisée avec l'appui du Cnrs, dans le cadre de la chaire « Territoire, risque, aménagement et patrimoine », Larhra, UMR 5190.

² Ph. DESCOLA, « A qui appartient la nature ? », *La vie des idées*, 21 janvier 2008. URL : <http://www.laviedesidees.fr/A-qui-appartient-la-nature.html>.

³ F. FUREIX et F. JARRIGE, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^e siècle français*, Paris, La Découverte, 2015, p. 51.

⁴ Voir les travaux fondateurs de Roderick Nash sur la place de la *wilderness* dans l'imaginaire national nord-américain. R. NASH, *Wilderness and the American Mind*, Yale University Press, 1982.

⁵ F. WALTER, *Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18^e siècle à nos jours*, Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 114-144.

⁶ T. M. LEKAN, *Imagining the nation in nature. Landscape Preservation and German Identity, 1885-1945*, London, Harvard University Press, 2004.

⁷ J. SIEVERT, *The origins of nature conservation in Italy*, Berne, Peter Lang, 2000.

colonial, la création des espaces naturels protégés, qu'elle traduise de véritables préoccupations écologiques ou une volonté d'illustration de la puissance nationale, peut être perçue comme l'un des instruments de la domination des puissances coloniales sur les territoires et les populations conquises⁸. Réciproquement, le contexte culturel propre à l'entreprise coloniale a pu, comme l'a défendu Richard Grove à travers la notion « d'impérialisme vert », constituer la matrice d'un savoir écologique et d'une idéologie de la conservation⁹, que l'on retrouvera ensuite appliquée en contexte métropolitain¹⁰.

Une telle matrice à la fois anthropologique (les « territoires de la nature » comme traduction de l'ontologie naturaliste moderne) et politique (les « territoires de la nature » comme modalité de spatialisation des idéologies nationaliste, impérialiste et de la domination du pouvoir d'Etat sur les territoires assujettis) semble constituer les espaces naturels protégés en objets privilégiés pour une sociologie critique, attentive à débusquer les effets de domination à l'œuvre dans les logiques et pratiques étatiques déployées au nom de la protection de la nature devenue « bien public »¹¹. Sans aucunement récuser la pertinence de cet angle d'analyse, il est toutefois possible, grâce à la multiplication ces dernières années des monographies d'espaces naturels protégés, de tenter de l'enrichir en prenant pleinement en compte la complexité et l'ambivalence constitutive de ces territoires, tels qu'ils ont été projetés, conçus et pratiqués. Ce caractère de complexité et d'ambivalence peut, dans ses grandes lignes, s'énoncer à travers un double constat.

Tout d'abord, si les espaces naturels protégés relèvent du paradigme naturaliste, l'idée de protéger la nature qui les justifie peut néanmoins se référer à des conceptions multiples de ce qu'est la dite « nature » et la mise en œuvre de cette protection relever de philosophies et d'éthiques différenciées. Comme le souligne Samuel Depraz,

« un espace protégé n'est [donc] pas une simple réglementation locale sur les usages des éléments naturels, imposés aux riverains et utilisateurs du territoire protégé. C'est, plus généralement le résultat d'un équilibre conjoncturel entre plusieurs interprétations éthiques du rapport de l'homme à la nature, équilibre d'où découle une déontologie spécifique de protection »¹².

Cet équilibre conjoncturel, qui, de fait, conduit à la création d'un espace protégé toujours *singulier*, pointe la direction ouverte pour le travail historique, lequel peut s'efforcer d'éclairer les modalités circonstanciées de la rencontre entre ces différentes éthiques et de l'obtention de cet équilibre, mais aussi, une fois l'espace naturel protégé institué, de sa mise en cause permanente, de son caractère fondamentalement instable et évolutif, du fait même du jeu continu des négociations entre différents acteurs porteurs d'éthiques plurielles. En effet, l'espace naturel protégé, contrairement à ce

⁸ N. CASTREE et B. BRAUN (eds), *Social nature: theory, practice, politics*, Oxford, Blackwell, 2001 ; M.-C. CORMIER-SALEM (ed.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD, 2002. Dans le cas français, l'implantation des parcs nationaux et des réserves se fait essentiellement, entre les années 1920 et 1940, sur les territoires dépendants de la métropole et est liée au régime colonial.

⁹ R. H. GROVE, *Green Imperialism. Colonial Expansion, Tropical Island Edens, and the Origins of Environmentalism, 1600-1860*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995; R. H. GROVE, *Les Iles du Paradis. L'invention de l'écologie aux colonies, 1660-1854*, Paris, La Découverte, 2013. Travaux cités par F. JARRIGE et F. FUREIX, *La modernité désenchantée ... op. cit.*, p. 377.

¹⁰ Je me permets de renvoyer, pour le cas français, à K.-L. BASSET, « L'invention des Parcs nationaux français entre modernisation et décolonisation : la quête d'une singularité (1950-1970) », in J.-F. MATHIS, C.-F. MOUHOT (eds.), *Une protection de la nature et de l'environnement à la française*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 170-181.

¹¹ C'est la perspective adoptée récemment par Guillaume Blanc, pour lequel « la mise en parc de la nature signale [...] l'instauration nationale d'un ordre naturel et social ». G. BLANC, *Une histoire environnementale de la nation. Regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Ethiopie et de France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, p. 13.

¹² S. DEPRAZ, *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, A. Colin, 2008, p. 19. Sur la différenciation des éthiques de la nature dans les politiques de protection, cf. aussi C. LARRERE et R. LARRERE, *Penser et agir avec la nature*, Paris, La Découverte, 2015.

que les définitions et catégorisations officielles laissent entendre¹³, est un lieu institutionnel où, loin d'être clairement établis, les rapports entre « nature » et « culture », aussi bien que les contenus attribués à ces deux catégories, se construisent et se recomposent en permanence, tout en faisant l'objet de discours identificateurs visant à les *instituer*, à les fonder en réalité. L'existence de ces discours instituant et légitimant, tend de plus à faire croire en la pré-existence de ces espaces « de nature à protéger ». La création d'un parc national par exemple, n'interviendrait comme nouveauté, comme événement, qu'en tant qu'acte de reconnaissance du « déjà là », de propriétés, de singularités d'un espace qu'il suffirait de rendre visible pour mieux les protéger. La geste des précurseurs et des pionniers, qui construit le récit mémoriel de tout espace protégé¹⁴, n'est ainsi que le récit héroïque de « l'exhumation », du « dévoilement », de la découverte, soit un récit proprement *préfigurant* dont Jean Davalon a montré qu'il constitue l'acte premier de toute patrimonialisation¹⁵. Ces récits masquent de ce fait toute la dimension processuelle et la complexité des *intentionnalités* qui aboutissent à la création du « parc naturel » en tant que lieu institutionnel et en tant que territoire sur lequel s'exerce l'autorité de cette institution¹⁶.

En second lieu, la singularité d'un ENP résulte de la conjoncture qui lui a permis de s'établir, mais aussi du fait de son caractère localisé. Le « parc naturel » se construit ainsi à la convergence de valeurs génériques (sur lesquelles s'adosse la politique de protection de la nature) et de valeurs inscrites dans une configuration socio-spatiale particulière. Mais à partir de ce terreau existant, l'ENP, c'est essentiel, ambitionne de produire une nouvelle *localité*, c'est-à-dire un nouveau rapport d'identification et d'appartenance à une portion d'espace distinguée par les limites du parc.

C'est autour de cette question de la singularité de l'objet territorial désigné sous le nom d'espace naturel protégé (ENP), pris en tension entre référence localisée au passé et projection vers un avenir possible, que peut se déployer une anthropologie attentive à la place de la « nature » dans la construction des identités spatiales contemporaines. A partir de l'étude de l'invention du Parc national des Cévennes, institué officiellement le 2 septembre 1970, on proposera une illustration de cette approche et une démarche interprétative d'ensemble visant à rendre compte du caractère de complexité et d'inachèvement du processus de production d'un « territoire de la nature »¹⁷. En portant le regard plus précisément sur le moment où le parc se pense véritablement comme « œuvre » à réaliser¹⁸, ici entre les

¹³ Ce que définit la catégorisation UICN en « réserves naturelles, « parcs nationaux de classe 1 à 6 », « parcs régionaux » ce sont davantage les modalités de gestion de ces espaces, que les propriétés intrinsèques des objets qu'ils contiennent.

¹⁴ R. LARRERE, « Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux », in M. BERLAN-DARUE, R. LARRERE et B. LIZET (eds.), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Paris, Quae, 2009, p. 38-41.

¹⁵ J. DAVALON (ed.), *Claquemurer pour ainsi dire tout l'univers : la mise en exposition*, Paris, Centre de création industrielle, Centre Georges Pompidou, 1986, p. 241-266.

¹⁶ On pourrait transposer ici la réflexion de Pierre Bourdieu à propos de l'État, qu'il définit comme : « aboutissement d'un processus qui l'institue à la fois dans les structures sociales et dans des structures mentales adaptées à ces structures. De ce fait, l'institution instituée fait oublier qu'elle est issue d'une longue série d'actes d'institution et se présente avec toutes les apparences du naturel. C'est pourquoi il n'est sans doute pas d'instrument de rupture plus puissant que *la reconstruction de la genèse* : en faisant resurgir les conflits et les confrontations des premiers commencements et, du même coup, les possibles écartés, elle réactualise la possibilité qu'il en ait été (et qu'il en soit) autrement et, à travers *cette utopie pratique*, remet en question le possible qui, entre tous les autres, s'est trouvé réalisé » (je souligne). P. BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 107.

¹⁷ Le présent chapitre propose une réflexion générique dont ce cas d'étude n'est que le point d'appui. L'étude historique proprement dite de la construction du parc national des Cévennes a donné lieu à plusieurs publications, dont un rapport de recherche réalisé à partir d'un double travail d'enquête sur les archives et la production institutionnelle d'une part, et sur la mémoire orale d'autre part. K.-L. BASSET, en collaboration avec J. CARREIRA, A. VAILLANT et F. CASTAING, *Histoire et mémoires du PnC (1970-2010)*, Association Clair de Terre/Parc national des Cévennes/Larhra, Florac, juillet 2014.

¹⁸ « Il s'agit de réaliser une œuvre qui s'inspire des réalités locales », discours d'ouverture du premier Conseil d'administration du PnC, Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture, Florac, 21 décembre 1970.

années 1960 et 1980, il s'agit de rendre visible la part d'attentes, de créativité et de résistances projetées dans cette forme nouvelle.

Sur l'axe temporel, la singularité de l'ENP ne se saisit que si l'on prend en compte la période de sa genèse, qui le constitue définitivement en espace des possibles et de l'*altérité*. L'appréhension de la manière dont un parc dit « naturel », producteur d'une nouvelle localité, a été imaginé, disputé, créé, confirme en effet la dimension utopique, puis, une fois réalisé, hétérotopique fondamentale de ces espaces, en tant que *forme environnementale*¹⁹ relevant en partie d'un imaginaire de la contestation de l'existant, de l'inversion des normes et de la refondation d'un rapport au monde ; tout autant que leur dimension de confirmation de la « cité industrielle »²⁰ qu'ils complètent.

Sur un axe horizontal, il s'agit d'examiner les modalités concrètes de la production, sur une portion d'espace déjà qualifié, d'un nouvel « espace interprétatif »²¹ destiné à faire croire en une nouvelle destination de cette portion d'espace, à opérer ainsi la transmutation d'un espace rural en un « territoire de la nature ». Ce processus d'altération de l'espace par sa « mise en parc », on postule comme André Micoud qu'il s'effectue essentiellement aux moyens de procédés d'ordre narratif. Mais cet ordre narratif n'est pas seulement discursif (constitué d'actes de langage). Il intègre toute une matérialité à la fois pratique, sensible et imaginative et, par-là, prolonge dans la phase de configuration spatiale et de mise en récit du parc²², tout le potentiel de *désir* suscité dans la phase préfigurative par l'idée même de la « forme parc ».

Dans cette approche se trouve reformulée la question de l'articulation entre institution (être sans « corps », porteuse des normes) et individus (êtres de « corps », situés dans le temps et l'espace)²³. Un territoire de type « parc national » est un objet institutionnel de corps et de chair, dont les actions et les effets ne peuvent être réductibles à l'énonciation des normes dont les gestionnaires de ces territoires (eux-mêmes alors saisis de manière indifférenciée, comme un seul « corps ») se font dans l'exercice de leur fonction les porte-voix. Il s'agit donc d'ouvrir l'analyse aux modalités de *réinterprétation* toujours inachevée (car toujours offerte à de nouveaux désirs) du récit du « territoire de la nature ».

Préfiguration. Utopie, uchronie et mémorialité²⁴ dans un monde possible

Si les « territoires de la nature » sont, par excellence, les lieux du non advenu, c'est que leur genèse a été traversée par une multitude de rêves, d'attentes, d'intentions, parfois contradictoires et dont seules certains ont pu trouver à se réaliser au sein de l'espace politique effectivement créé. La consolidation institutionnelle des ENP, singulièrement des parcs nationaux, la contestation toujours vive

¹⁹Voir les récentes propositions théoriques de Nathalie Blanc, dont je retiens ici, à propos de la notion de « forme » que, « déterminée objectivement et subjectivement, [elle] met en avant le pouvoir de l'imagination comme force constituante. », N. BLANC, *Les formes de l'environnement. Manifeste pour une esthétique politique*, Genève, Métis presses, 2016, p. 17.

²⁰L. Boltanski et L. Thévenot, *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991. Dans la théorie de la justification, le modèle de la « cité industrielle » repose sur un principe supérieur d'efficacité, qui pour n'être pas au fondement du parc naturel dans sa phase de projection « utopique », se retrouve par la suite dans la mise en œuvre réglementaire et technique du gouvernement rationalisé de la nature.

²¹A. MICOUD, « La production des lieux symboliques », in A. MICOUD (ed.) *La production symboliques lieux exemplaires*, dossier des séminaires TTS, n° 14, février 1991, Ministère de l'Équipement et du logement, des Transports et de la Mer, 1991, p. 5-12.

²² On reconnaîtra dans le vocabulaire utilisé l'emprunt à la pensée de Paul Ricœur. Dans son déroulement, le présent chapitre s'inspire plus particulièrement, et très librement, de sa proposition de croisement entre « mise en configuration architecturale de l'espace » et « mise en récit » du temps. P. RICŒUR, « Architecture et narrativité », *Urbanisme*, n° 303, 1998, p. 44-51.

²³L. BOLTANSKI, « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], #08 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2010, consulté le 27 juillet 2016.

²⁴ J'utilise le terme « mémorialité » dans sa définition pragmatiste. Cf. M. PERONI et D. BELKIS, « Pragmatique de la mémoire et enquête sur les régimes de mémorialité », *EspacesTemps.net*, Traverses, 28 avril 2015.

de leur fonction réglementaire et de leur « extraterritorialité » par rapport à l'espace local, ont fait en particulier oublier la dimension de contestation, de volonté de résistance au « monde tel qu'il est et se dessine » qui fut bien souvent projetée dans la création de tels espaces, comme dans l'idée même de protection de la nature. Cette ambivalence est pourtant à l'origine même du concept de parc naturel, né dans le sillage des critiques romantiques de la modernité²⁵, tout autant que produit et expression de l'ontologie naturaliste moderne, avec sa propension à poser la nature en extériorité et à l'instrumentaliser. S'ils sont dits « naturels », c'est d'abord par opposition aux espaces urbanisés, construits ou exploités en tant que ressources, dénoncés précisément pour ce qu'ils coupent les êtres humains de toute expérience de la relation à la nature, mais aussi parce que l'on craint la disparition des espaces qui ont la propriété de favoriser la mise en relation ou « d'éprouver » la nature comme une part de soi-même.

Ainsi l'espace naturel protégé, en tant que forme environnementale moderne, doit-il être lu comme le produit d'un double rapport culturel à la nature et au temps, tout particulièrement en Europe, où les « parcs naturels » sont autant pensés comme des réserves de naturalité que comme des réserves de la durée. Cela tient à la particularité de la « nature européenne », telle qu'elle est théorisée dès le tournant du vingtième siècle, comme nature fortement et anciennement anthropisée. Hugo Conwentz, qui forge le concept de « monument naturel » « *as works of creation not influenced by human hand* », est ainsi conduit à aménager cette définition pour les aires géographiques, en particulier le paysage allemand, où l'influence humaine est (presque) partout visible : « *Here and there the concept [of natural monument] will need to be some what broadened [...] since completely untouched landscapes, as in other developed countries, hardly exist anymore* »²⁶. Dans ces paysages, toute atteinte à la nature serait nécessairement atteinte à la mémoire des modes de vie humains qui en ont forgé la physionomie.

Cette dimension mémorielle des paysages est activée dans le discours de contestation du progrès qui se déploie en Europe au cours du XX^e siècle. Les années 1950-1960 constituent un moment de cristallisation de cette contestation, durant lequel s'élabore une idée nouvelle du « parc naturel », dans des pays qui ne se sont pas encore dotés d'une législation sur la protection de la nature. Il s'agit d'inventer un concept de parc adapté à la spécificité paysagère européenne et articulant protection de la nature et développement local, dans la mesure où la pérennité des espaces ruraux et l'enjeu agricole sont perçus ici comme des problèmes cruciaux, relatifs à l'identité même des espaces nationaux, et où l'opposition nature (sauvage)/civilisation s'efface derrière le dualisme rural-urbain. L'idée de créer des territoires de protection de la nature destinés à contrer un modèle de développement perçu comme générateur d'inégalités spatiales et culturelles est ainsi prégnante chez nombre de précurseurs des parcs naturels français, dont l'écrivain André Chamson, chantere du pays cévenol, se fait dans les années cinquante le porte-voix :

« C'est en effet une des fonctions de la littérature que d'assurer la sauvegarde de ces réalités humaines menacées par les métamorphoses que nous imposons à la création. Je n'avais jamais osé espérer que nous serions assez sages pour essayer de préserver dans la réalité concrète ce que l'écrivain peut essayer de sauver par le langage et par la poésie. Rien ne s'oppose à la création d'une semblable "réserve de la durée", c'est-à-dire un coin du monde qui ne sera pas entraîné par les transformations de ce qui est fugitif. Ces lieux d'en haut, dans le monde actuel, sont voués à la décadence économique. En devenant parcs nationaux, ils reconquerraient une fonction à l'intérieur de la civilisation moderne »²⁷.

Plus généralement, on peut dire que tous les espaces naturels protégés de cette période relèvent, du point de vue de leurs sources d'inspiration intellectuelle, d'une « synthèse de l'hétérogène », dont la complexité n'est pas restituée par le qualificatif faussement transparent de « naturel ». La longue genèse

²⁵D. WORSTER, *Les pionniers de l'écologie. Nature's Economy*, Paris, Editions Sang de la Terre, 2009, p. 94.

²⁶H. CONWENTZ, *Die Gefährdung der Naturdenkmäler und Vorschläge zur Erhaltung (1904)* cité et traduit en anglais par M. LEKAN, *Imagining the nation in nature... op. cit.*, p. 51.

²⁷A. CHAMSON, *Rivières et Forêts*, n° 8, 1957.

du parc national des Cévennes²⁸ témoigne du fait que ce parc aurait bien pu être qualifié différemment que « naturel », à l'instar comme le note André Micoud, de toute une première génération de parc nationaux et régionaux français, « tant cette qualification ne fut pas toujours évidente pour certains de ceux qui ont œuvré à les faire advenir. Issus de la conjonction de courants multiples et contradictoires où se trouvaient mêlés certes les intérêts pour la protection de la nature (au sens de la faune et de la flore), mais aussi ceux pour les espaces verts et le tourisme, pour la pratique des sports de plein-air, pour la santé, pour la préservation des modes de vie rurale pour la pratique future de la chasse, pour la survie de l'artisanat et des cultures locales, pour la régénération des citoyens... ils auraient aussi bien pu être qualifiés tout autrement »²⁹.

Pour un nouvel humanisme (le thème utopique de la « nouvelle alliance »)

En Cévennes, la discrétion apparente de l'objet « nature », en tant que tel, dans les préoccupations des différents acteurs mobilisés en faveur de la création d'un parc naturel est manifeste. Les détenteurs d'un discours et d'un savoir expert sur la « nature » sont de fait relativement peu présents dans cette gestation. Le « sauvage » apparaît ainsi comme l'« objet manquant »³⁰ du débat contradictoire qui s'établit localement autour de la création du parc : pour ses opposants, l'animal sauvage a disparu ou quasiment de ce territoire et la « nature » n'y présente ni la spécificité ni le caractère emblématique habituellement requis pour la création d'un parc national ; arguments que retournent les promoteurs du parc pour assurer que la protection du « sauvage » ne constitue qu'un aspect secondaire » de l'enjeu³¹.

Pour autant, si la « nature » n'est pas posée, dans le projet de parc, comme un objet mis à distance pour l'observation scientifique et/ou devant être protégé des usages profanes, c'est bien de relations entre les hommes et la nature dont il s'agit, un enjeu paradoxalement affirmé par l'adoption de la qualification apparemment antinomique de « parc culturel ». Bien au-delà de la simple vision utilitariste d'une nature à aménager pour le profit du développement économique humain (comme le laisse entendre l'idée d'articulation entre protection de la nature et développement local, antienne du discours aménagiste actuel), le parc des Cévennes, tel qu'il est d'abord imaginé par une poignée de militants réunis au sein d'un groupement informel (« Les Amis des Sources ») puis de l'association Font Vive, est un espace de production d'un homme nouveau, avec de nouveaux désirs, éloignés du consumérisme moderne et capable de nouer une « nouvelle alliance » avec son environnement naturel [illustration **Manifeste des Amis des Sources**]. Défini en creux comme le lieu espéré d'une véritable « mutation anthropologique »³², le parc culturel apparaît en ce sens comme une forme de production utopique, contestataire de l'existant mais aussi porteuse d'une vision d'avenir, dont on trouve d'autres déclinaisons dans la même période³³. Il faut souligner la tonalité fréquemment nostalgique de cette utopie, qui, selon Karl Manheim, caractérise le rapport au temps propre à une pensée conservatrice anti-libérale :

²⁸Pour les détails de cette genèse, je me permets de renvoyer à mon ouvrage *Aux origines du Parc national des Cévennes. Des précurseurs à la création le 2 septembre 1970*, Florac, PNC, 2010 [en ligne 2-913757-18-9. <halshs-00519627>].

²⁹A. MICOUD, « Aux origines des parcs naturels français (1930-1960) : ruralisme, naturalisme et spiritualité », *Ruralia*, [En ligne], 20 | 2007. URL : <http://ruralia.revues.org/1622>.

³⁰S. BOBBE, « Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant. État de la question », *Ruralia* [En ligne], 07 | 2000.

³¹Comité d'action pour un Parc national des Cévennes, octobre 1968.

³²Y.-Ch. ZARKA, « Editorial, Il n'y a plus d'ailleurs », *Cité*, n°42, 2010, p. 6.

³³Une Association pour la création des parcs nationaux français est fondée en 1957 par Gilbert André, promoteur d'un vaste parc alpin, autour de ce concept de « parc culturel ». Le concept est repris par différents promoteurs de parcs naturels, dans les Alpes de Haute-Provence, en Languedoc, en Cévennes.

« Tandis que pour le libéralisme, l'avenir était tout, et le passé rien, la manière conservatrice d'expérimenter le temps trouvait la meilleure corroboration de sens du déterminé en découvrant l'importance du passé, en découvrant le temps comme créateur de la valeur »³⁴.

Quoiqu'il en soit, la matérialité d'une politique localisée de la nature se constitue dès lors, à travers ces discours, souvent performatifs, qui attribuent au territoire *qu'ils font advenir* de la valeur et une vertu d'exemplarité, discours de forme plurielle, écrite (articles de presse, revues associatives, tracts, échanges épistolaires...), orale (conférences, interview), mais aussi des plans et des esquisses qui en préfigurent les contours. Après la promulgation de la loi du 22 juillet 1960, qui institue l'organisation officielle des parcs nationaux français et énonce leur mission dans le sens d'un objectif stricte de protection pour le plaisir « de l'homme amateur de nature »³⁵, la vision utopique projetée au travers d'une forme parc qui génèrerait une nouvelle « symbiose », tente encore de se maintenir en Cévennes. Deux exemples peuvent être donnés. Le premier est l'inversion, dans la spatialisation du projet, de la centralité du parc naturel, le « vrai parc » étant appréhendé depuis sa zone dite « périphérique » humanisée et construite, l'espace des bourgs et hameaux des vallées, non depuis sa zone « centrale » envisagée par l'Administration sur les hautes terres dépeuplées [illustration carte APNCC]. Dans la perspective d'articuler les objectifs de protection de la nature, d'expérimentation et de développement humain, la zone dite « périphérique » serait pensée comme une zone d'expérimentation faisant pleinement partie du parc national, où serait mise en place une politique d'aménagement inspirée par une nouvelle éthique humaniste fondée sur l'idée de réconciliation entre l'homme et la nature :

« Mais ces zones périphériques doivent-elles être aménagées comme n'importe quelle région de France ? Le mieux-être matériel qu'on doit souhaiter à ses habitants, allons-nous le laisser défigurer le pays, comme il le fait ailleurs ? Ou bien le fait que ces zones seront aussi "le Parc", signifiera-t-il que celui-ci sera, comme le disait l'un de nous, un "lieu d'expériences", où un effort sera fait pour surmonter la Grande Contradiction, pour montrer que la Nature *habitée* n'est pas forcément avilie » (L'auteur souligne)³⁶.

Une autre tentative de faire rentrer le projet utopique dans les cadres définis par l'État apparaît dans l'interprétation donnée à la notion de « réserve intégrale », dont la création au sein des parcs nationaux est prévue dans la loi de 1960. Alors que les milieux naturalistes de l'époque défendent un principe de non-intervention maximale dans ces espaces, un biologiste membre de l'association Font Vive³⁷ propose d'associer à ces réserves – dont le nombre et l'étendue devront être limités dans les régions où la présence humaine est forte – de véritables « territoires d'expérimentation biologique » autorisant toutes les observations et manipulations scientifiques, à la condition d'une surveillance scientifique constante³⁸. Dans le parc des Cévennes, le Mont Lozère offrirait l'étendue nécessaire (13000

³⁴K. MANHEIM, *Idéologie et utopie. (Une introduction à la sociologie de la connaissance)*, édition électronique par J.-M. Tremblay, Université du Québec, 2003 [1929], p. 94-95.

³⁵ Comité interministériel des Parcs nationaux, procès-verbal de la séance du 27 mars 1969.

³⁶Font Vive, numéro 9, janvier-mars 1964, *Les bêtes – la forêt*, p. 3.

³⁷ Chercheur attaché au CNRS, Pierre Ducos prône le développement dans le cadre du parc national des Cévennes d'une discipline, l'ethnozoologie, qui n'est institutionnalisée en France qu'en 1966 et dont l'application est alors strictement limitée au domaine extra-européen. P. DUCOS, « Les travaux d'ethnozoologie dans le cadre du Parc national Cévenol », *Font Vive*, n° 1, 1960, p. 16. Cette discipline est définie alors comme « l'étude des rapports de tous ordres qui peuvent s'établir entre l'homme et les animaux, dans des domaines et à des degrés très divers. » « À propos d'ethnozoologie. Entretien avec Raymond Pujol », *Terrain*, n° 10, « Des hommes et des bêtes », 1988, p. 108-111.

³⁸P. DUCOS, « Réserves intégrales et territoires d'expérimentation biologique », *Font Vive*, 1962, n°4, p.32-37.

hectares) où pourrait être expérimenté un repeuplement en gros mammifères herbivores, « pour tenter de reconstituer un témoin de la faune primitive de l'Europe occidentale »³⁹. Si la réintroduction met aujourd'hui essentiellement en jeu pour les naturalistes une problématique spatiale (à travers l'opposition espèces autochtones / allochtones), le territoire expérimental proposé par ce biologiste est défini davantage selon un axe temporel, puisqu'il s'agit de restituer « l'image d'un équilibre naturel disparu par suite de la dispersion des espèces qui le composaient »⁴⁰. On cherchera ainsi à acclimater sur cet espace circonscrit des espèces « dont les aires de vie se sont autrefois [c'est-à-dire avant l'intervention systématique de l'homme sur les milieux naturels] superposées ». En ce lieu seront réunis tous les temps. Le Parc national des Cévennes, selon cette vision scientifique, apparaît comme une véritable uchronie exprimant, à travers la place offerte à la faune sauvage, l'idéal d'un espace-temps homogène qui abolit l'Histoire.

Il faut considérer enfin, dans ce temps de préfiguration d'un nouvel espace symbolique en Cévennes, une donnée historique d'un autre ordre. Si l'imaginaire du « parc » peut prendre forme ici, c'est aussi que des éléments préexistent qui singularisent déjà cet espace, non pas dans l'ordre naturel mais dans l'ordre culturel, lui conférant une aptitude à être reconnu dans son altérité et dans son exemplarité. Un récit des Cévennes s'est constitué en effet depuis la fin du 18^e siècle, dans lequel les éléments paysagers prennent une connotation identitaire et politique : c'est le paysage du « désert », le « théâtre sacré » des assemblées du culte protestant et de la lutte, d'une violence inouïe, menée par les Camisards pour la liberté de conscience et contre l'arbitraire du pouvoir monarchique. Le toponyme « Cévennes », qui émergea dans cette lutte⁴¹ concentre toute la potentialité symbolique d'un espace (énonçant des valeurs de résistance, de liberté et de spiritualité), dont, certes, le futur parc national n'épousera que très partiellement les contours, mais dont, avec le nom il devra assumer la charge symbolique. Ce n'est pas la moindre des difficultés qu'eut à affronter l'institution parc national dans sa mission de créer un nouvel espace interprétatif sur un espace déjà saturé de sens, ne serait-ce qu'à travers l'aura des vallées cévenoles de culture protestante et du haut lieu de l'Aigoual⁴². Mais on peut émettre l'hypothèse que ce travail fut facilité par la possible transposition des mêmes valeurs de résistance et d'exemplarité, qui, selon Roderick Nash, seraient contenues dans l'idée même de « parc naturel »⁴³.

Configuration. La production symbolique et pratique d'un espace bonifié⁴⁴

Lorsqu'arrive le temps de la configuration, c'est-à-dire de la mise en place d'un récit autorisé, qui vient soutenir l'inscription par l'Etat d'une forme territoriale nouvelle sur un espace déjà approprié, la question des possibles ouverte par cette forme change de nature. Le possible projeté dans le parc national une fois institué n'est plus, au sens strict, de nature utopique. Il se manifeste désormais sous l'angle de

³⁹*Ibid.*, p. 35.

⁴⁰P. DUCOS, « Le rôle du Parc national des Cévennes dans la protection de la faune européenne », *Font Vive*, 1963, n° 8, p.3.

⁴¹Cf. M. MISSON, *Le Théâtre sacré des Cévennes*, réédition critique présentée par Jean-Paul Chabrol. Nîmes, Éditions Alcide, 2011 [1707].

⁴²R. LARRERE, « Enquête sur la singularité des lieux », in A. MICOUD (ed.), *La production symbolique des lieux exemplaires...op. cit.*, p. 29-42.

⁴³R. NASH, *Wilderness and the American Mind... op. cit.*

⁴⁴J'emprunte l'expression à l'historien François Chappé. Cf. ses analyses publiées à titre posthume, *Histoire, Mémoire patrimoine. Du discours idéologique à l'éthique humaniste*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

la capacité à produire un espace autre, une hétérotopie au sens foucauldien⁴⁵, soit un espace utopique réalisé, grâce à la mise en œuvre de procédés d'altération de l'espace social existant.

Au tournant des années 1990, le sociologue André Micoud, introduisant une réflexion collective sur le concept de « lieux exemplaires », interrogeait la manière dont les administrations centrales ayant en charge divers domaines de régulation sociale – des problèmes sociaux urbains à la protection de la nature – mettent en œuvre de nouvelles « techniques politico-symboliques » à travers la production de lieux symboliques. Parmi eux, certains peuvent être qualifiés de « lieux exemplaires », en tant qu'ils sont « construits pour signifier la possibilité d'un avenir différent »⁴⁶. Les parcs naturels, en tant que forme environnementale générique, répondent de toute évidence à la définition de tels lieux « qui désignent des problèmes dont la résolution est présupposée pouvoir se tenir dans une autre manière de considérer et d'organiser l'espace. Ceux pour lesquels l'action pour un autre futur en vient à être pensée comme indissociable d'une forme spatiale montrée comme préfiguratrice d'un nouvel ordre »⁴⁷, bref des *lieux utopiques qui ont lieu* et se donnent à voir comme préfigureurs d'un nouveau territoire.

Un monde de signes

Envisagés sous cet angle, les parcs naturels apparaissent parmi les formes spatiales contemporaines les plus riches en discours symboliques, les producteurs de ces nouveaux espaces reproduisant, dans l'acte de leur fondation et selon une grammaire variée, certains gestes anthropologiques fondamentaux⁴⁸. Le travail sur le langage est premier dans ce processus : le parc naturel, et non pas seulement quand il est « national », est d'abord, comme l'analysa en pionnier Emile Leynaud, un « monde de signes »⁴⁹. Cette sémiologie, par laquelle la gouvernementalité du territoire de la nature se rend visible et lisible est complexe et variée. Leynaud en a dressé un premier inventaire, depuis les formes de matérialisation de la limite du territoire-parc ; le système de marquage et d'irrigation de l'espace-parc par un maillage de sentiers et d'axes de pénétration, de manière à canaliser les flux de visiteurs tout en proposant une « lecture du paysage » ainsi offert à la « découverte » et « interprété » ; le concept de lieux « portes » du parc, visant à signifier la séparation, le principe d'ouverture-fermeture, entre le monde profane et le monde sacralisé du territoire de la nature *etc.*

Il est à noter que ce travail de sémiotisation de l'ENP est le fruit d'une élaboration des acteurs politico-administratifs, qui l'associent clairement à la transmission du message porté par l'espace hétérotopique. La question d'une « sémiotique » de l'espace parc fut ainsi au cœur des réflexions fondatrices des parcs naturels régionaux français, dont le colloque de Lurs-en-Provence, en septembre 1966, est demeuré comme le moment emblématique⁵⁰. Elle s'inscrit explicitement dans une visée utopique, comme le souligne le typographe Charles Peignot : « Vous demanderez à un moment que l'on

⁴⁵On pourrait démontrer que le parc naturel répond à au moins cinq des six principes esquissés par Michel Foucault pour décrire une hétérotopie. M. FOUCAULT, « Des espaces autres (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), *Architecture, Mouvement, Continuité*, n°5, octobre 1984, p. 46-49.

⁴⁶A. MICOUD, « Les lieux exemplaires : des lieux pour faire croire à de nouveaux espaces », in A. MICOUD (ed.), *La production symbolique des lieux exemplaires...op. cit.*, p. 43-52.

⁴⁷*Ibid.*

⁴⁸M. SEGAUD, *Anthropologie de l'espace*, Paris, Armand Colin, 2007.

⁴⁹É. LEYNAUD, *L'État et la nature : l'exemple des parcs nationaux français. Contribution à une histoire de la protection de la nature*, Florac, Parc national des Cévennes, 1985, ouvrage édité à titre posthume par Philippe Joutard. Il n'est pas indifférent que le premier à avoir attiré l'attention sur la nature territoriale particulière des espaces protégés ait été un haut fonctionnaire, Inspecteur général de l'Environnement, ancien administrateur Outre-Mer formé à l'ethnologie qui était sa passion première. Emile Leynaud (1927-1982), fut le second directeur du PnC de 1974 à 1978, poste qu'il avait choisi et dont l'expérience a profondément marqué sa réflexion.

⁵⁰*Journées nationales d'étude sur les parcs naturels régionaux*, Actes du colloque de Lurs-en-Provence, septembre 1966, DATAR/Documentation française, 1967.

fasse la signalisation de l'Eden »⁵¹ [illustration]. La signalétique participe pleinement à l'aménagement de l'espace-parc et à son altération par une limite qui n'est pas seulement symbolique mais aussi bien souvent juridique. Leynaud note que, pour les parcs nationaux la signalisation transmet, entre interdictions réglementaires et discours « éthique », l'essentiel du message idéologique du parc⁵².

Participent également à la production symbolique de l'espace parc l'ensemble des discours écrits et visuels produits par l'administration, « discours emphatique, exaltant le rare et l'exceptionnel » écrit Leynaud. Dans la période 1960-1970, l'architecture des bâtiments administratifs ou d'accueil des parcs appuie bien souvent cette emphase. [Illustration]. La fondation d'un nouvel espace interprétatif s'accompagne en effet de la manifestation d'un imaginaire de souveraineté. Le motif narratif de la quête des « châteaux » pour instaurer les sièges administratifs de parcs naturels, relevé dans les récits oraux⁵³, semble en témoigner : ne s'agit-il pas, pour reprendre les mots de Philippe Genestier de « bâtir et aménager l'espace pour donner à voir, au centre de la Cité et du territoire, l'institution en majesté »⁵⁴ ? Mais il s'agit bien d'un imaginaire : nul règlement, nulle directive ministérielle ne dictent ce choix, lequel s'impose pourtant pour celui qui, nommé à la direction du parc naturel, endosse l'habit symbolique de metteur en scène du nouveau territoire.

La construction pratique des catégories « nature » et « culture » comme modalité de symbolisation de l'espace-parc

La symbolisation par le langage a pour fonction d'unifier, ici de produire l'œuvre parc par la mise en ordre (ou en intrigue dirait P. Ricœur) dans le temps et dans l'espace d'éléments hétérogènes. Mais cette mise en ordre s'effectue nécessairement dans un contexte d'interculturalité, entre les catégories de pensée des acteurs institutionnels et les catégories habitantes⁵⁵. Le sens du récit qui s'élabore avec la « mise en parc » n'est donc jamais donné d'avance, la construction des catégories « nature » et « culture » et des rapports entre ces catégories à l'intérieur de la forme parc peut prendre des modalités singulières et selon un processus sujet à de constantes variations.

Dans le cas du PnC, dont le récit institutionnel affirme dès sa création la singularité de « parc naturel habité » – 537 personnes vivent sur les 85000 hectares de la zone centrale de protection en 1970, dont 83% ont une activité agricole, auxquels s'ajoutent les quelques 3000 résidents en zone périphérique du parc ayant des propriétés foncières en zone centrale – dans un paysage profondément anthropisé, il est frappant de constater l'intense travail qui s'effectue d'emblée autour de la « renaturation » de cet espace. Certes, ce parc national ne pouvait être que « culturel », c'est-à-dire attentif en premier lieu à la condition des humains vivants sur ce territoire, selon la revendication forte des habitants et des élus, méfiants envers la « naturalisation » induite par la mise en parc [illustration *Le Figaro*, 3 sept 1970] et

⁵¹Charles Peignot, typographe membre de l'école de Lurs. La « création d'un langage international » par les pictogrammes est une idée en vogue dans les années 1960. Elle est appliquée pour la signalisation des chemins de fer et des aéroports. Une réflexion confiée à des artistes graphistes, mais aussi au « sociologue » Roland Barthes. Une méthode est mise au point, nommée « grammaire d'un langage nouveau ». R. BARTHES, « Sémiologie et Urbanisme », in *Œuvres complètes*, T. II, Paris, Le Seuil, 1994, p. 439.

⁵²Leynaud cite les travaux de J.-P. Bozonnet sur La perception de l'espace montagnard (CTGREF, Grenoble, 1977), relevant notamment que l'équipement en signes de l'espace parc est plus dense que l'équipement de l'espace non classé », É. LEYNAUD, *L'État et la nature ...op. cit.*, note 9, p. 46.

⁵³Ainsi le château de Florac, voulu comme siège du PnC par son premier directeur, Alexis Monjauze. Jean-Pierre Feuvrier, chargé de mission pour la création du PnR du Vercors en 1970, a également témoigné de cette quête dans un entretien réalisé par Isabelle Arpin. Communication personnelle.

⁵⁴ Ph. GENESTIER, « Aménagement de l'espace, production de sens et identité narrative. Les fonctions institutionnalisantes et identificatoires du territoire en question », in G. BAUDIN et Ph. BONNIN, *Faire territoire*, Paris, Éditions Recherches, 2009, p. 214.

⁵⁵ Sur la question de la relation de rencontre interculturelle entre les cadres de pensée des habitants et ceux d'une institution patrimoniale, cf. I.BABOU, « Patrimonialisation et politiques de la nature : le parc national de La Réunion », *Vertigo. Revue en sciences de l'environnement*, vol. 1, n°1, 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/16038>.

qui ne l'ont accepté qu'à cette condition. Mais la construction de la valeur de naturalité, qui demeure au centre du projet d'un territoire parc, s'est faite par des voies détournées.

Un travail, tout d'abord, s'est opéré sur la renaturation de la nature elle-même : une nature à faire renaître sur cet espace considéré, on l'a vu, comme déficitaire en matière de peuplement animal et d'espèces emblématiques. À défaut d'une zone expérimentale strictement encadrée, comme le préconisait Pierre Ducos, une conception presque démiurgique du rapport à la « nature » s'autorise parfois dans les premiers temps du parc des Cévennes comme dans d'autres parcs naturels de sa génération : introductions et réintroductions « sauvages » de faune sauvage, mais aussi expérimentation, dans des enclos, de conservation et de reproduction d'espèces domestiques. Cet élan expérimental a nourri sans doute le mythe persistant de l'introduction volontaire par les gestionnaires des espèces les plus nuisibles pour les activités agricoles locales : loups, vipères *etc.* Toutefois ce travail de renaturation a surtout reconfiguré localement, comme l'a bien montré Eileen O'Rourke, l'imaginaire des rapports hommes-nature, selon une trajectoire qui substitue à la double figure du sauvage invisible/défaillant la figure de la présence du sauvage, porteuse de nouvelles interprétations de la nature⁵⁶. Ainsi on pourrait montrer comment, à partir de l'absence ou du défaut présumé de naturalité, se sont progressivement tissés dans le parc national des Cévennes de nouveaux rapports sociaux à la nature⁵⁷.

En second lieu, la création du Parc national des Cévennes a ouvert la voie à un processus double de naturalisation des formes culturelles. Celui-ci s'est d'abord opéré, de manière relativement classique, sur le mode de l'exaltation de la civilisation agro-pastorale traditionnelle, dans un projet de conservation esthétique des formes architecturales et paysagères. Une seconde modalité, plus singulière, résulte d'un débat sur la définition de la « culture » qu'un parc naturel, qui plus est national, est susceptible de promouvoir. Ce débat a recouvert *grosso modo* le clivage entre une vision exogène (la culture comme mode de vie, ici rural-paysan, donc géographiquement déterminé et proche de la « nature ») et une vision endogène (la culture comme identité historiquement construite, avec ses dimensions également religieuses et politiques). L'évolution de ce débat, particulièrement aigu dans les années 1980, a pu conduire, en certains contextes, l'Etablissement public à participer à la production d'un discours emphatique sur « la culture cévenole », ainsi naturalisée comme partie intégrante du patrimoine territorial à conserver⁵⁸.

Une autre modalité de naturalisation du social, plus étonnante, se manifesta brièvement à la fin des années 1970, lorsque l'espace des vallées cévenoles inclus dans la zone périphérique du PnC s'est offert comme lieu d'une « expérience d'introduction humaine » (*sic*) et « d'acclimatation » (*sic*) d'une quinzaine de familles de réfugiés Hmongs du Laos, à l'initiative d'Émile Leynaud, soucieux de démontrer que le parc national des Cévennes pouvait être un laboratoire de développement social et non pas seulement un espace conservatoire⁵⁹.

⁵⁶ E. O'ROURKE, « The reintroduction and reinterpretation of the wild », *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, vol. 13, n°1, 2000, p. 144-165.

⁵⁷ Ces rapports se distinguent selon les différentes catégories d'acteurs dans l'espace parc : les agents, eux-mêmes différenciés entre agents de terrain et agents administratifs, entre « spécialistes » de la nature et non spécialistes, manipulateurs ou simples observateurs des milieux et êtres naturels ; les chasseurs, qui grâce aux opérations de « remontée biologique » conduite par les gestionnaires vont « refaire du sanglier ou du chevreuil » ; les touristes, attirés par la mise en spectacle du vautour fauve *etc.*

⁵⁸ Cf. sur ce point K.-L. BASSET et J.-N. PELEN, « L'édification d'un parc imaginaire des Cévennes. Littérature, patrimoine et aménagement du territoire dans le sud du Massif Central », *Territoires en mouvement*, [En ligne], 31 | 2016. URL : <http://tem.revues.org/3789>, ainsi que les analyses de G. Blanc, *op. cit.*, p. 71-75.

⁵⁹ On sait l'échec que furent les tentatives « d'implantation » d'une dizaine de milliers de Hmongs du Laos dans les montagnes de la métropole et de la Guyane française. Considérée comme une population « montagnarde » par essence, les Hmongs ont fait preuve d'une remarquable capacité de réinvention sur un espace qu'ils ont finalement choisi eux-mêmes, au mépris de toute « loi naturelle » : la plaine gardoise urbanisée. Cf. E. GAUTHIER, « Le maraîchage, nouvelle étape du parcours migratoire Hmongs », *Hommes et migrations*, n° 1234, 2001, p. 61-71.

Refiguration. Les interprétations du récit du « territoire de la nature »

Ce dernier exemple introduit à la nécessité de conférer toute leur importance aux individus dans le processus de production de l'espace-parc. L'anthropologie contemporaine, assumant l'enseignement de Michel Foucault, nous a appris à porter une attention particulière aux parcours individuels dans les analyses en termes de pouvoir⁶⁰. Praticien d'une anthropologie politique, l'historien Patrick Boucheron l'a récemment rappelé :

« tout pouvoir est pouvoir de mise en récit. Cela ne signifie pas seulement qu'il se donne à aimer et à comprendre par des fictions juridiques, des fables ou des intrigues ; cela veut dire plus profondément qu'il ne devient pleinement efficient qu'à partir du moment où il sait orienter les récits de vie de ceux qu'il dirige. Mais en même temps, il expose de manière intelligible, ce qui, en nous traversant de tant de contraintes, peut aussi nous libérer des déterminations »⁶¹.

Entre le moment de la préfiguration, où s'expriment à travers l'idée d'une « forme parc » (qu'il soit ou non qualifié de « national » ici importe peu) la vision plurielle d'un avenir possible et le moment de la configuration, où se construit la trame d'un récit du gouvernement de la nature énonçant le sens, nécessairement monolithique, du territoire à faire advenir, quelle place pour la réinterprétation, c'est-à-dire l'investissement à la fois moral et affectif, l'*appropriation* par les individus de la forme et du sens proposés par le parc dit naturel ?

Sur cela, les sources classiques de l'histoire sont impuissantes à nous renseigner et il nous faut recourir à la mémoire de ceux, au profil extrêmement divers, qui se sont impliqués à partir de la fin des années 1960 dans la production de cet espace-parc. Si la tendance collective est de valoriser dans l'histoire du Parc national une première période créatrice, la décennie heureuse des « premiers temps », où tout était à faire et où la quasi absence de cadres institués ne bridait pas l'initiative individuelle, l'enquête révèle cependant chez chaque génération d'agents recrutés depuis lors la puissance créatrice de tels investissements.

L'analyse des récits de vie des agents révèle en premier lieu la diversité des désirs et des imaginaires du « parc » qui motivent les engagements professionnels, tout en dévoilant précisément l'importance de la projection d'un « possible » comme moteur de l'engagement au sein de l'institution. Lorsqu'il dépose en 1969 sa candidature pour participer à la mise en place du PnC, NC, fils de diplomate grandi dans les vastes espaces africains, est plein du rêve d'un territoire entièrement dédié à la vie sauvage. Il est, dès son arrivée en Cévennes, rapidement détrompé (« c'est un parc culturel ici, on ne va pas y mettre des bisons », lui rétorque une habitante). Une fois recruté en tant qu'agent permanent affecté au service biologie, sa hiérarchie l'incite à modérer son enthousiasme naturaliste et ses ardeurs expérimentales en ce qui concerne les opérations de (ré)introduction. Et pourtant, assumant officieusement certaines opérations, manipulant la vie sauvage depuis son logement de fonction, il a participé au premier chef, des années durant, à la transformation du peuplement animal sur cet espace, tant il souhaitait, selon ses propres termes, œuvrer pour « rétablir un plus de vie sauvage ». Les premiers temps de l'institution furent pour lui une période où :

« l'ego pouvait se situer dans un projet global, collectif, de création », où les agents se sentaient davantage impliqués dans « un parc en devenir »⁶².

⁶⁰ M. AUGE, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier, 1994, p. 132.

⁶¹ P. BOUCHERON, « Ce que peut l'histoire », *Leçons inaugurales du Collège de France*, Paris, Fayard, 2016, p. 48-49.

⁶² Témoignage recueilli par Joachim Careirra dans le cadre du programme *Histoire et mémoires du Parc national des Cévennes... op. cit.*

D'autres à l'inverse, projettent dans le parc des Cévennes la promesse un peu nostalgique de la conservation d'une civilisation montagnarde idéalisée, comme cette ancienne secrétaire de direction embauchée au service « information, communication » du Parc en 1978 :

« Quand je venais en vacances à Saint-Julien-d'Arpaon, je savais qu'il y avait un parc, je savais que ça créait la polémique dans la région, et comme j'étais assez favorable aux idées de protection de la nature... Mais comme on le pensait à l'époque, n'est-ce-pas, pas comme aujourd'hui. Quand on y venait en vacances, on avait un aperçu des Cévennes un peu utopique, en tout cas pour moi c'était une civilisation, quelque chose d'étonnant, avec des gens que j'avais l'occasion de rencontrer, de discuter avec eux, qui paraissaient des gens très simples voire frustrés, mais qui en fait avaient une culture particulière très intéressante et parfois très profonde, bien plus profonde que la mienne sur certains sujets. Et je me disais : "Mince, c'est dommage que ce genre de choses, l'état d'esprit, disparaisse petit à petit, à mesure que les gens vieillissent et s'en vont quoi". Et je me disais naïvement que le parc allait peut-être pouvoir aider à conserver ça. Et je n'étais pas la seule, beaucoup ont cru ça ! [...] Mais c'était utopique : le monde changeait et tout a changé. Le parc a conservé certaines choses, mais surtout matériellement. Mais les modes de vie ne demandaient qu'à changer et ils ont changé ». (S.)

En pratique, l'investissement de S. s'est traduit par la création d'une publication de qualité, mise durant 25 ans au service du récit du Parc, la revue *Cévennes* qu'elle anime, choisissant le plus souvent seule les sujets et rédigeant elle-même nombres d'articles. Ainsi, que ce soit pour la promesse de la vie sauvage - le terme de « parc national » suffisant à déclencher un imaginaire de *wilderness*- sur un espace rêvé comme à peu près dépourvu des contraintes de la vie sociale - ou pour celle d'une vie dans un milieu rural de montagne où s'imagine une relation de l'homme « en équilibre » à son environnement naturel⁶³, ces imaginaires premiers nourrissent des actions qui, en retour, façonnent l'identité narrative d'un espace « autre ». Ces récits individuels confirment alors la qualité symbolique première conférée au parc naturel d'offrir la possibilité d'infléchir les axes du changement, de jouer avec le temps.

Les récits de vie donnent également accès aux modalités selon lesquelles l'institution peut exercer sur la trajectoire individuelle un pouvoir d'infléchissement. Tel autre candidat à un poste au PnC se souvient n'avoir eu aucune « prédispositions spéciales » pour la protection de l'environnement et être même, à l'époque, « complètement acculturé de ce point de vue », c'est-à-dire, dans sa définition, n'avoir reçu aucun apprentissage de la nature. La nature, comme beaucoup de jeunes grandis en milieu rural, il la connaît surtout par la chasse, pour le reste, il partage les loisirs de la jeunesse urbaine. Le Parc, précisément se charge de son acculturation- cours d'écologie, de lecture des paysages, participation à des observations naturalistes - et déclenche une véritable passion ornithologique :

« J'ai découvert un jour, ça devait être en 1972-73, un ornithologue qui est venu en plein hiver. On m'a dit qu'il fallait que j'accueille ce gars. Je l'amène dans une forêt et je lui dis : "mon pauvre, il n'y a rien en ce moment". Il me dit "on verra". À la fin de la sortie, il me dit « finalement, j'ai entendu une mésange longue queue, un pinçon des arbres, etc. ». Il avait une vingtaine d'espèces sur son calepin. *Là ça a été une révélation*. Tout de suite, j'ai participé à tous les stages qui se présentaient. À partir de là, j'ai fait différents travaux ornithologiques. » Cet agent souligne l'importance, dans cette conversion, de l'expérience sensible, autorisée par les conditions concrètes du métier :

« Je suis passé sur les particularités qui ont fait partie des expériences très enrichissantes en tant qu'agent de terrain. Je me suis levé à 4h du matin pendant deux printemps pour aller faire ces écoutes. Je reconnaissais tous les oiseaux qui chantaient à ce moment-là. C'est la plus belle expérience, les plus beaux moments de ma carrière ».

⁶³D. LEGER, « Les utopies du « retour », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 29., 1979, p. 45-63.

On pourrait ainsi multiplier les exemples pour mettre en évidence la richesse des investissements individuels et des modes de socialisation à la « nature » du territoire-parc : leur prise en considération décourage, à notre sens, toute tentation réductrice dans l'analyse de la production institutionnelle des rapports à la « nature ». Il reste que les conditions dans lesquelles se réalisent ces investissements sont loin d'être stables et sont elles-mêmes sujettes à variations historiques. Ainsi, il est évident que la période 1970-80 fut, pour quantité de raisons, probablement bien plus favorable à l'expression créative des agents du parc, à tous les échelons hiérarchiques, que la période actuelle, marquée par un durcissement unanimement reconnu des conditions d'exercice professionnel.

Par ailleurs, on peut se demander ce qu'il en est de la capacité d'appropriation du sens de l'institution et d'investissement créatif de ceux qui ne sont pas au service du pouvoir institutionnel, même si ces agents, faut-il le rappeler, sont aussi des habitants du territoire-parc (sinon sa zone centrale, du moins sa périphérie). Quid donc des habitants et usagers, sur lesquels s'exerce le pouvoir de l'institution ? Pour ceux-là, l'enquête confirme que le « Parc » n'est pas, le plus souvent, un lieu d'investissement. Il est un horizon, plus ou moins lointain. Ils n'y sont confrontés, impliqués, que ponctuellement. En dehors des textes réglementaires, des décrets d'interdiction ou d'autorisation pour des usages (construction, chasse, circulation, drainage...), le Parc ne se matérialise pour eux que par des médiations. Un territoire commun se dessine précisément lorsque survient la reconnaissance partagée de figures médiatrices : aux yeux des habitants, ce sont les agents de terrain, appelés dans le parc national « gardes-moniteurs » pour bien signifier leur fonction pédagogique tout autant que de police, ou les architectes conseils (pour les travaux affectant les bâtiments anciens) qui « font le parc ». Le parc peut devenir un lieu d'investissement positif lorsque, suite à la médiation – la rencontre, l'échange interpersonnel entre l'habitant, l'usager et le praticien porteur de la voix institutionnelle – un acte pratique est produit. Par exemple, des travaux de restauration sont opérés « sur les traces de l'architecte », selon ses conseils mais, sans lui, en autonomie ; un exploitant agricole partage une passion naturaliste avec un garde-moniteur au cours d'une journée de baguage des circaètes ; des pistes forestières sont créées conjointement par l'ingénieur du parc et les employés de l'ONF, dépassant pour un temps la concurrence ancienne entre les deux administrations pour la gestion de l'espace rural et forestier *etc.*

Au-delà du débat sur le cadre éthique instauré par l'espace naturel protégé, le détour par l'observation du parc en tant qu'espace vécu permet de faire retour à la question de l'œuvre territoriale, sur laquelle je conclusais. Car, au final, la question est bien de savoir à quelles conditions le « territoire de la nature », produit de tant d'intentionnalités hétérogènes, peut devenir un territoire commun, investi et approprié par le plus grand nombre. Je reprends ici à dessein les formules (« investissement affectif » et « appropriation ») utilisées par Henri Lefebvre dans le moment même où s'élaborait en France la formule des parcs naturels régionaux. Convié à évoquer les besoins de la nouvelle civilisation urbaine lors des Journées d'études de Lurs-en-Provence⁶⁴, Henri Lefebvre a évoqué son attachement à la notion d'œuvre, au sens d'une exigence sociale et humaine qu'il croit menacée par l'accroissement du temps contraint dans la société urbaine :

« Peut-être cette exigence d'une œuvre est-elle destinée à disparaître en même temps qu'un certain humanisme, mais pour le moment cela semble encore extrêmement puissant et *cet investissement dont je parle est bien la recherche de quelque chose à s'approprier par un effort*. Vous voyez le problème que cela pose pour des espaces que l'on veut ouvrir à une activité sociale. *Dans quelle mesure ces espaces peuvent-ils être pris en charge par ceux qui s'y intéressent, devenir leur œuvre ?* »⁶⁵

⁶⁴H. LEFEBVRE, « Besoins profonds, besoins nouveaux de la civilisation urbaine », communication au Journées d'études sur les parcs régionaux, Lurs-en-Provence (1966), initialement publié dans la revue *2000*, n°4, septembre 1967. Je me réfère ici au texte réédité dans Henri Lefebvre, *Du rural à l'urbain*, Paris, Éditions Anthropos, 1970, p. 197-206.

⁶⁵*Ibid.*, p. 204.

Lefebvre appelait donc à ce que la création des parcs naturels s'adresse autant à l'imaginaire social qu'au réalisme de la protection de la nature, à ce que l'espace parc offre un équilibre entre contraintes et liberté créatrice, de manière à ce que les jeunes, en particulier, « en fassent leur espace, qu'ils en fassent leur œuvre comme autrefois les citoyens d'une grande cité façonnaient peu à peu les espaces, en faisaient leur bien : leur appropriation. »⁶⁶ Le sociologue, en 1966, doutait certainement que l'administration au service d'un État centralisateur, soit capable d'initier une telle forme qui s'offrirait à la liberté créatrice des usagers du parc naturel. Pourtant, en proposant de relire le processus de production d'un parc national à travers le prisme des « possibles », des désirs et des souhaits, nous avons voulu suggérer que cette dimension créatrice est en quelque sorte inhérente à l'espace naturel protégé en tant que forme politico-symbolique, quelques soient les contraintes qu'il impose par ailleurs. On la trouve à l'œuvre, sur le plan collectif, dans la phase de préfiguration institutionnelle, à travers les projections d'un monde nouveau à faire advenir ; puis dans la phase configurante du parc naturel, à travers un ensemble d'actes discursifs et pratiques qui tendent à l'instituer comme espace « autre » - et, dans le cas du PnC, alternatif à la forme institutionnelle du parc national elle-même - ; créativité enfin, tout au long du processus, dans la capacité dont font preuve les individus à refigurer la forme parc, à en réinterpréter le sens et à le nourrir en retour de leurs propres investissements. Objet territorial produit par un imaginaire social aux variations multiples et contrastées, le « parc naturel » s'apparente ainsi à une œuvre hétérotopique, laissant toujours ouverte la question des possibles et déjouant les tentatives d'en clôturer le sens, tant par le récit institutionnel que par le récit interprétatif des sciences sociales.

⁶⁶ Ibid.